

Image not found or type unknown



Destruction de bien appartenant à autrui et garde d 'enfants

Par **angie**, le **05/05/2010** à **13:49**

Bonjour, rn un couple ayant deux enfants de quatre et six ans dont le père est exilé à l'étranger pour motifs personnels et dont la mère est intégrée dans un mouvement sectaire et dont les enfants sont hébergés par la voisine. L'oncle vient démonter la porte de la voisine et embarque les enfants pour s'en occuper sur ordre du père. rn Sur quelles infractions civiles et ou pénales peut-on se fonder? rn Merci de votre réponse

Par **chris_idv**, le **11/06/2010** à **14:06**

Bonjour, rn rn Effraction et violation de domicile à minima pour la porte brisée et le fait d'être entré chez la voisine sans y avoir été invité. rn rn Si le père ne dispose plus de l'autorité parentale, il y a également enlèvement des enfants mineurs. rn rn Cordialement,